



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-51

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCES A, B, C et D

Séance du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour les compétences « A,B,C,D »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
25	13	15	19	41

VOTE
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Etaient présents pour la Compétence « D » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés ;

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

51-2026

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU 01/06/2026**

Monsieur le Président propose au vote l'approbation du procès-verbal :

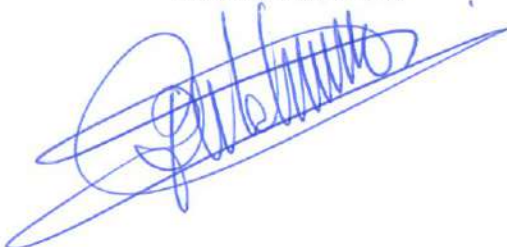
- du Conseil Syndical du 01/06/2026

Il demande s'il y a des remarques.

Le Conseil Syndical,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Syndical du 01/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI



Fait à Bonnetan, le 24/06/2026
Le Président,
Christian CHARTON





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-52

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE ABCD

Séance du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour les compétences « A,B,C,D »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
25	13	15	19	41

VOTE
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAY

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Etaient présents pour la Compétence « D » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés ::

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

52-2026
ELECTION PORTANT CONSTITUTION
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-52_2026-DE



Le président expose les éléments suivants :

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Vu l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son Président, cette commission est composée par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Considérant qu'il faut procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Président rappelle que l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président fait appel à candidature des listes.

Les listes suivantes ont posé leurs candidatures :

Une liste :

Titulaires : Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Pascal RAUZY, M. Christophe LE BLANC, M. Damien BUQUET, M. Alain DELFOUR

Suppléants : M. Pascal COURTAZELLES, M. Christian RAYNAL, M. Gilles BERTOLINI, Mme Florence ALLAIS, M. Patrick PALACIN

Monsieur le Président ayant proposé de voter à main levée, et aucune opposition ne s'étant manifestée au sein de l'assemblée, il est procédé au vote selon cette modalité.

Les résultats sont constatés comme suit :

- **Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 19**
- **Suffrages exprimés : 41 (chaque délégué possède autant de voix que de compétences auxquelles la collectivité territoriale qu'il représente adhère)**

Liste des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Liste « Mme CHIRON-CHARRIER »	41

En conséquence, les sièges de membres **titulaires et suppléants de la Commission** d'Appel d'Offres sont attribués comme suit :

Liste	Nombre de sièges attribués	Noms des élus (dans l'ordre de la liste)
Liste « Mme CHIRON-CHARRIER »	10	Titulaires : Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Pascal RAUZY, M. Christophe LE BLANC, M. Damien BUQUET, M. Alain DELFOUR Suppléants : M. Pascal COURTAZELLES, M. Christian RAYNAL, M. Gilles BERTOLINI, Mme Florence ALLAIS, M. Patrick PALACIN

Le Conseil Syndical,

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Approuve l'élection des membres suivants dans la constitution de la commission d'appel d'offres

Titulaires CAO :

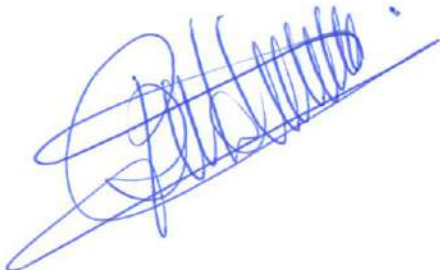
- ✓ Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER,
- ✓ M. Pascal RAUZY,
- ✓ M. Christophe LE BLANC,
- ✓ M. Damien BUQUET,
- ✓ M. Alain DELFOUR

Suppléants CAO :

- ✓ M. Pascal COURTAZELLES,
- ✓ M. Christian RAYNAL,
- ✓ M. Gilles BERTOLINI
- ✓ Mme Florence ALLAIS
- ✓ M. Patrick PALACIN

Fait à Bonnetan, le 24 juin 2026

Le Secrétaire
Gilles BERTOLINI



Le Président,
Christian CHARTON





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-53

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE ABCD

Séance du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour les compétences « A,B,C,D »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
25	13	15	19	41

VOTE
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : **18 juin 2026**

Date d'affichage : **18 juin 2026**

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAY

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Etaient présents pour la Compétence « D » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés ::

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

53-2026
ELECTION PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-53_2026-DE



Le président expose les éléments suivants :

La commission a pour mission de :

- Examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L 1411-1) ;
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- Établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- Émettre un avis sur les offres analysées ;
- Émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L1411-6)

Vu les articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et les articles D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son Président, cette commission est composée par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Considérant qu'il faut procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Président rappelle que l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président fait appel à candidature des listes.

Les listes suivantes ont posé leurs candidatures :

Une liste :

Titulaires : Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Pascal RAUZY, M. Christophe LE BLANC, M. Damien BUQUET, M. Alain DELFOUR

Suppléants : M. Pascal COURTAZELLES, M. Christian RAYNAL, M. Gilles BERTOLINI, Mme Florence ALLAIS, M. Patrick PALACIN

Monsieur le Président ayant proposé de voter à main levée, et aucune opposition ne s'étant manifestée au sein de l'assemblée, il est procédé au vote selon cette modalité.

Les résultats sont constatés comme suit :

- **Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 19**
- **Suffrages exprimés : 41** (chaque délégué possède autant de voix que de compétences auxquelles la collectivité territoriale qu'il représente adhère)

Liste des candidats	Nombre	Envoyé en préfecture le 29/06/2026 Reçu en préfecture le 29/06/2026 Publié le ID : 033-253302996-20260624-53_2026-DE
Liste « Mme CHIRON-CHARRIER »	41	

En conséquence, les sièges de membres **titulaires** et **suppléants** de la Commission de Délégation de Service Public sont attribués comme suit :

Liste	Nombre de sièges attribués	Noms des élus (dans l'ordre de la liste)
Liste « Mme CHIRON-CHARRIER »	10	Titulaires : Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Pascal RAUZY, M. Christophe LE BLANC, M. Damien BUQUET, M. Alain DELFOUR Suppléants : M. Pascal COURTAZELLES, M. Christian RAYNAL, M. Gilles BERTOLINI, Mme Florence ALLAIS, M. Patrick PALACIN

Le Conseil Syndical,

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Approuve l'élection des membres suivants dans la constitution de la commission de délégation de service public.

Titulaires Commission DSP :

- ✓ Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER,
- ✓ M. Pascal RAUZY,
- ✓ M. Christophe LE BLANC,
- ✓ M. Damien BUQUET,
- ✓ M. Alain DELFOUR

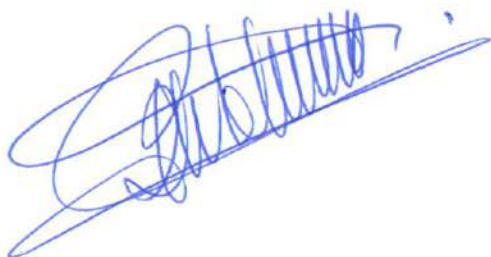
Suppléants Commission DSP :

- ✓ M. Pascal COURTAZELLES,
- ✓ M. Christian RAYNAL,
- ✓ M. Gilles BERTOLINI
- ✓ Mme Florence ALLAIS
- ✓ M. Patrick PALACIN

Fait à Bonnetan, le 24 juin 2026

Le Secrétaire
Gilles BERTOLINI

Le Président,
Christian CHARTON






SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-54

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A, B, C et D

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour les compétences « A,B,C,D »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
25	13	15	19	41

VOTE
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,

Pouvoir : /
Absent excusé : /
Absents excusés et représentés :
Absents : Pascal RAUZY

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-54_2026-BF



Etaient présents pour la Compétence « D » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés ::

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

Afin d'alimenter le budget de Fonctionnement-DECI pour le fonctionnement du syndicat, chaque année il est calculé pour chaque budget annexe, un montant de contribution selon une clé de répartition précise. Cette contribution était intégrée jusqu'à présent par un seul titre global au compte 708721.

Or il est demandé à présent par la trésorerie, de répartir cette contribution sur les comptes 708721 et 708421 qui correspondent respectivement à des fournitures de bureau et de la mise à disposition de personnel.

Il est donc nécessaire de modifier le budget en conséquence afin d'encaisser la contribution sur ces 2 comptes.

De plus, le serveur informatique du syndicat est obsolète, et le syndicat n'en a eu connaissance que courant avril, après le vote du budget. Son remplacement n'a donc pas été intégré au budget par anticipation. Aussi, afin de pouvoir maintenir la continuité du service informatique, le compte 6228 doit être crédité d'un montant de 20 000 €.

	Fonctionnement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Autres produits de gestion courante - 75		
<u>R-75888</u>		313 430.19 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses - 70		
<u>R - 708421</u>	216 261.30 €	
<u>R - 708721</u>	97 168.89 €	
Charges à caractère général - 011		
<u>D - 61558</u>		20 000.00 €
<u>D- 6228</u>	20 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°1 du Budget F-DECI

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Président
Christian CHARTON

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 033-253302996-20260624-54_2026-BF



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-55

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCES A, B, C et D

Séance du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour les compétences « A,B,C,D »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
25	13	15	19	41

VOTE
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : **18 juin 2026**

Date d'affichage : **18 juin 2026**

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Etaient présents pour la Compétence « D » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés ::

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

55-2026

**DÉLIBÉRATION DE CRÉATION D'UN POSTE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 09/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les lignes directrices de gestion du SIAEPA de Bonnetan effectives depuis le 01/07/2022,

Considérant l'évolution des besoins du SIAEPA de Bonnetan et l'accroissement du niveau de responsabilité et de technicité des missions à accomplir ;

Considérant la nécessité de créer un poste de Technicien principal de 2ème classe, afin d'assumer les missions citées ci-dessous et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B ;

- Contrôle du contrat de concession Eau potable / Assainissement,
- Urbanisme et assistance technique aux collectivités,
- Suivi des travaux eau potable, assainissement
- Suivi des litiges et expertises
- Activités transversales,

Considérant que le grade de technicien principal de 2^{ème} classe correspond aux compétences et au niveau de technicité recherchés pour l'ex

Compte tenu de tous ces éléments, le Président propose au Conseil Syndical :

- La création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions citées ci-dessus,
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné ;
- L'ajout de ce poste permanent de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, le conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE

- **La création d'un emploi** permanent à temps complet de Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à cette décision ;

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
GillesBERTOLINI



Le Président
Christian CHARTON





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE B

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « B »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
18	10	11	15	15

VOTE
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : **18 juin 2026**

Date d'affichage : **18 juin 2026**

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

56-2026
DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°84
BUDGET 2026 ANC

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-56_2026-DE



Afin d'alimenter le budget de Fonctionnement-DECI pour le fonctionnement du syndicat, chaque année il est calculé pour chaque budget annexe, un montant de contribution selon une clé de répartition précise. Cette contribution était versée jusqu'à présent par un seul mandat global au compte 628711.

Or il est demandé à présent par la trésorerie, de répartir cette contribution selon les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

Il est donc nécessaire de modifier le budget en conséquence afin de payer la contribution du budget Assainissement Non Collectif à partir de ces 2 chapitres.

D'autre part, afin de régler l'achat récent de matériel informatique, il est aussi nécessaire de faire un virement de crédit en investissement de l'opération « Opérations diverses » vers l'opération « Matériel de bureau et informatique ».

	Fonctionnement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Charges à caractère général -011		
<u>D-62871</u>		36 694.20 €
Charges de personnel - 012		
<u>D- 6215</u>	36 694.20 €	

	Investissement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Immobilisations en cours - 23		
<u>D-2315-14</u>		2 500 €
Immobilisations corporelles - 21		
<u>D-2183-11</u>	2 500 €	

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 « eau et assainissement » applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial

Vu le vote du budget du 25/02/2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil syndical décide :

- **d'adopter** la décision modificative n°1.

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI



Le Président
Christian CHARTON



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 033-253302996-20260624-56_2026-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-57

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « A »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
14	8	9	12	12

VOTE
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18/06/2026

Date d'affichage : 18/06/2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

Le Président expose les éléments suivants :

Vu l'accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable arrivant à échéance le 30 mai 2026 ;

Vu l'avis d'appel public à candidature paru en procédure adaptée publié le 12 janvier 2026 pour remise des candidatures le 30 janvier 2026 à 16h00 ;

Vu l'analyses des 12 candidatures, seules 3 entreprises ont été retenues pour déposer une offre ;

Vu la réception des offres des trois entreprises en date du 31 mars 2026,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 juin 2026 a étudié l'ensemble des trois dossiers transmis en tenant compte notamment des capacités techniques, financières et professionnelles.

A l'analyse, le classement par critère pour l'ensemble des propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		SADE	SOBEBO	CAPRARO/ LAURIERE
VALEUR TECHNIQUE	Sous critère 1 : Qualité des matériaux et des équipements /40	30,00	29,00	40,00
	Sous critère 2 : Mode opératoire pour la réalisation des travaux – Précision du planning d'exécution /40	33,00	22,00	34,00
	Sous critère 3 : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier - le respect de l'environnement et la propreté du chantier /20	16,00	20,00	20,00
	PONDERATION SUR 60	47,40	42,60	56,40
PRIX	TOTAL SUR 40	26,17	26,58	40,00
TOTAL GENERAL SUR 100		73,57	69,18	96,40
CLASSEMENT		2	3	1

La proposition de la CAO est de retenir l'offre de l'entreprise CAPRARO/LAURIERE.
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir le groupement
d'entreprises CAPRARO/LAURIERE comme entreprises pour les travaux d'eau potable sur
le territoire du SIAEPA de Bonnetan.

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

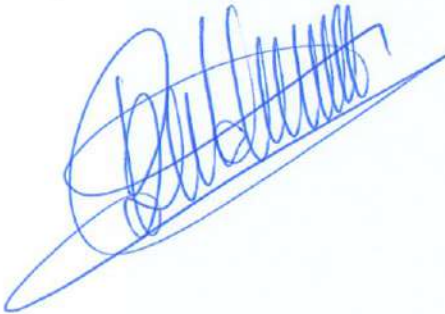
Le conseil syndical,

- **confie** au groupement CAPRARO/LAURIERE les travaux d'eau potable sur le territoire du SIAEPA de Bonnetan ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait à Bonnetan, le 24 juin 2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI

Le Président,
Christian CHARTON



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 033-253302996-20260624-57_2026-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-58

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « A »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
14	8	9	12	12

VOTE
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18/06/2026

Date d'affichage : 18/06/2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

58-2026

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

D'UN MONTANT DE 558 000 EUROS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EAU POTABLE EN 2026

Le Président rappelle qu'il y a lieu de financer la réalisation de travaux en eau. Le tableau ci-dessous vous expose le montant des investissements à couvrir et le besoin de financement.

Opérations 2026 en Eau potable :

N°	Désignation	Montant prévisionnel 2026	% avancement prévu en 2026	Dépense 2026	Commentaire
OP 05	Travaux Hors Tranche 2026	164 721,96 €		164 000,00 €	
OP 176	Géoréférencement réseaux	77 632,65 €		60 000,00 €	A revoir après réunion 19.06
OP 134	Télérelève	51 748,74 €	100%	51 748,74 €	
OP 173	Site de Montaud - Réhabilitation du site de Montaud (Renouvellement des clôtures + réhabilitation du pluvial + Réhabilitation du réservoir existant (200 m3))	283 000,00 €	50%	141 500,00 €	
OP 171	SALLEBOEUF - Site de la Gravette - Réhabilitation du réservoir semi-enterré (200m3)	170 400,00 €	80%	136 320,00 €	
OP 169	SAINT SULPICE ET CAMEYRAC - Site de Drouillard - Réhabilitation du réservoir semi-enterré (200m3)	139 200,00 €	0%	0,00 €	
OP 177	Etude PGSSE	2 600,00 €	100%	2 600,00 €	
OP 178	Augmentation Stockage - Création de stockage AEP (1 350 m3) - Etudes à mener + achat terrain	98 150,00 €	100%	98 150,00 €	
OP 102	CREON - Site de Montaud - Réhabilitation forage Montaud et équipement nouveau forage	2 049,00 €	100%	2 049,00 €	
OP 144	LEPOUT - Site de rochon - Travaux de réhabilitation et remise en service du forage Rochon I	132 000,00 €	100%	132 000,00 €	
OP 133	LOT 4 - Plomberie extension	1 104,46 €	100%	1 104,46 €	
RESEAU AEP					
OP 161	BEYCHAC ET CAILLEAU - renouvellement réseau - Boisroudet, Canteloup	94 874,76 €	90%	85 387,28 €	
OP 180	SADIRAC - Dévoiemnt AEP Rte de Créon - Côte de Pomadis + Renouvellement Chemin du Pin du Merle	56 159,70 €	100%	56 159,70 €	
OP 155	CREON - Renouvellement rue docteur Fauché et Rue Baspeyras	408 250,00 €	60%	244 950,00 €	
OP 165	CREIGNON - Réduction de pression - Le Vallon de Chaigneau	28 750,00 €	100%	28 750,00 €	
OP 181	LEPOUT - Abandon Canalisation en domaine privé + renforcement - Chemin du Moulin à Vent	139 650,00 €	100%	139 650,00 €	
OP 133	Etude diagnostique de l'ensemble des bâtiments des sites d'eau potable - ETUDE	6 000,00 €	100%	6 000,00 €	
OP 158	NT SULPICE ET CAMEYRAC - Route de la Barade (hors parcelle privée + dévoiement jusqu'au rond-point ZA Bos P	172 500,00 €	100%	172 500,00 €	
OP 159	SAINT SULPICE ET CAMEYRAC - Route de la Petite Rivière - Abandon et renforcement	43 700,00 €	100%	43 700,00 €	
OP 159	SALLEBOEUF - Renouvellement Allée de la Campagne	51 750,00 €	100%	51 750,00 €	
OP 159	SALLEBOEUF - Renouvellement du réseau - Avenue Jean Caillau	414 000,00 €	100%	414 000,00 €	
OP 166	CURSAN - Renouvellement Mayne des Genets	63 250,00 €	100%	63 250,00 €	
OP 182	CAMARSAC - Avenue Hector Dorgan	76 240,00 €	0%	0,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT EP2026		2 677 831,27 €	Total dépenses 2026	2 095 569,18 €	
			autofinancement	1 627 831,27 €	
			besoin emprunt	467 737,91 €	

Un financement de 465 000 € HT, soit 558 000 € TTC (TVA à 20 %), ce qui reste inférieur au besoin identifié

Le SIAEPA de Bonnetan souhaite faire un emprunt 558 000 euros remboursable en 15 ou 20 années ;

Le tableau ci-dessous présente les réponses des organismes bancaires consultés :

Durée	Banque	Amortissement	Echéances	Montant	Taux	Coût total des intérêts	Montant première échéance	Frais de dossier
15 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Fixe : 3.77%	160 404,09€	14 559,15€	558€
15 ans	Bq Postale	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Fixe : 3.79%	162 018,79€	15 350,74€	276€
20 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Fixe : 3.97%	224 295,09€	12 512,15€	558€
20 ans	Bq Postale	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Fixe : 3.94%	223 394,11€	13 265,21€	276€
15 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Livret A : 3.10%*	131 897,37€*	13 624,50€*	558€
20 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Livret A : 3.10%*	175 142,28€*	11 299,50€*	558€
15 ans (3 + 12 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Phase 1 : 3.84% Phase 2 : E3M + 1.09%	156 253,13€**	14 716,32€	558€
15 ans (5 + 10 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Phase 1 : 3.88% Phase 2 : E3M + 1.09%	160 075,52€**	14 772,74€	558€
20 ans (3 + 17 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Phase 1 : 3.87% Phase 2 : E3M + 1.12%	207 614,34€**	12 433,64€	558€
20 ans (5 + 15 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	558 000€	Phase 1 : 3.91% Phase 2 : E3M + 1.12%	211 731,59€**	12 490,06€	558€

Monsieur Le Président propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel
15 ans à un taux fixe de 3.77%

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-58_2026-DE



Le Conseil Syndical, après en avoir en délibéré :

Autorise Le Président :

Article 1 : le Conseil Syndical autorise Monsieur Le Président à réaliser auprès du CMSO un emprunt « CITE GESTION FIXE » dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	558 000€
Objet	Travaux d'eau potable
Durée	15 ans (180 mois)
Taux fixe (% l'an)	3.77%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement linéaire / Échéances dégressives
Commission d'engagement	0.10% soit 558€
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : Le Conseil Syndical autorise Monsieur Le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI

Le Président,
Christian CHARTON

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 033-253302996-20260624-58_2026-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-59

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « A »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
14	8	9	12	12

VOTE
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18/06/2026

Date d'affichage : 18/06/2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

59-2026
DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET 2026 AEP

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-59_2026-BF



Afin d'alimenter le budget de Fonctionnement-DECI pour le fonctionnement du syndicat, chaque année il est calculé pour chaque budget annexe, un montant de contribution selon une clé de répartition précise. Cette contribution était versée jusqu'à présent par un seul mandat global au compte 628711.

Or il est demandé à présent par la trésorerie, de répartir cette contribution selon les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

Il est donc nécessaire de modifier le budget en conséquence afin de payer la contribution à partir de ces deux chapitres.

	Fonctionnement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Charges à caractère général -011		
<u>D-62871</u>		102 484.32 €
Charges de personnel - 012		
<u>D- 6215</u>	102 484.32 €	

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 « eau et assainissement » applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial

Vu le vote du budget du 25/02/2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide :

- **d'adopter la décision modificative n°1.**

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI

Le Président,
Christian CHARTON



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-60

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « C »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
3	2	2	2	2

VOTE
A l'unanimité
Pour : 2
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

60-2026
SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT
D'UN MONTANT DE 552 000 EUROS POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT EN 2026

Le Président rappelle qu'il y a lieu de financer la réalisation de travaux en assainissement. Le tableau ci-dessous vous expose le montant des investissements à couvrir et le besoin de financement.

Opérations 2026 en Assainissement collectif :

N°	Désignation	Montant	% art prévu en 2026	Dépense 2026	
OP 12018	Travaux Hors Tranche	230 000,00 €	100%	230 000,00 €	
OP 112024	Réhab BV PR GEYNET Créon - réseau + création PR	990 530,00 €	90%	891 477,00 €	
OP 122024	Réhab réseau divers Sadirac	1 250,00 €	0%	0,00 €	
OP 12026	SADIRAC - Chemin de Farizéau	189 000,00 €	100%	189 000,00 €	
OP 182026	SADIRAC - Dévolement refoulement PR Piron 1 + Renouvellement du poste de refoulement	241 200,00 €	100%	241 200,00 €	
OP 162025	STEP SADIRAC - Comblement Lagune	18 000,00 €	0%	0,00 €	
OP 162025	SADIRAC - Etude réhabilitation locaux STEP	4 000,00 €	100%	4 000,00 €	
OP 132024	STEP Créon - Vidange et comblement suppression lagune	222 600,00 €	100%	222 600,00 €	
OP 192026	STEP Créon - Renouvellement cassette n°2 en urgence	110 000,00 €	91%	100 100,00 €	
OP 192026	STEP Créon - Etude + renouvellement membranes	360 000,00 €	60%	216 000,00 €	
OP 152025	SADIRAC - Réhabilitation réseau EU Route de Créon	69 283,23 €	100%	69 283,23 €	
OP 142025	SADIRAC - Réhabilitation réseau EU lotissement Le Moulin	771,40 €	0%	0,00 €	
OP 102023	Diagnostic permanent (Créon-Sadirac)	21 434,37 €	20%	4 286,87 €	
TOTAL INVESTISSEMENT PROJET BP2026		2 458 069,00 €	Total dépenses 2026	2 239 947,10 €	
			autofinancement	1 778 442,41 €	
			besoin emprunt	461 504,69 €	

Un financement de **460 000 € HT**, soit **552 000 € TTC** (TVA à 20 %), ce qui reste inférieur au besoin identifié.

Le SIAEPA de Bonnetan souhaite faire un emprunt 552 000 euros remboursable en 15 ou 20 années ;

Le tableau ci-dessous présente les réponses des organismes bancaires consultés :

Durée	Banque	Amortissement	Echéances	Montant	Taux	Coût total des intérêts	Montant première échéance	Frais de dossier
15 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Fixe : 3.77%	158 679.30€	14 402,60€	552€
15 ans	Bq Postale	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Fixe : 3.79%	160 276.57€	15 185.67€	276€
20 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Fixe : 3.97%	221 883.38€	12 378,60€	552€
20 ans	Bq Postale	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Fixe : 3.94%	220 992.17€	15 185.67€	276€
15 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Livret A : 3.10%*	130 479.00€*	13 478,00€*	552€
20 ans	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Livret A : 3.10%*	173 259.17€*	11 178,00€*	552€
15 ans (3 + 12 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Phase 1 : 3.84% Phase 2 : E3M + 1.09%	154 572,96€**	14 558,08€	552€
15 ans (5 + 10 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Phase 1 : 3.88% Phase 2 : E3M + 1.09%	158 354,27€**	14 613,89€	552€
20 ans (3 + 17 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Phase 1 : 3.87% Phase 2 : E3M + 1.12%	205 381,92€**	12 299,94€	552€
20 ans (5 + 15 ans)	CMSO	Linéaire	Trimestrielles	552 000€	Phase 1 : 3.91% Phase 2 : E3M + 1.12%	209 454,90€**	12 355,75€	552€

Monsieur Le Président propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel Sud Ouest sur 15 ans à un taux fixe de 3.77%

Le Conseil Syndical, après en avoir en délibéré :

Autorise Le Président :

Article 1 : le Conseil Syndical autorise Monsieur Le Président à réaliser un emprunt « CITE GESTION FIXE » dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-60_2026-DE

S²LOW

Montant du prêt en euros	552 000€
Objet	Travaux d'assainissement
Durée	15 ans (180 mois)
Taux fixe (% l'an)	3.77%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement linéaire / Échéances dégressives
Commission d'engagement	0.10% soit 558€
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : Le Conseil Syndical autorise Monsieur Le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI



Le Président,
Christian CHARTON



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 033-253302996-20260624-60_2026-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-61

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « C »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
3	2	2	2	2

VOTE
A l'unanimité
Pour : 2
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

Le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération 20-2026 du 18 février 2026 autorisant le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme de travaux 2026 en assainissement collectif ;

Vu l'arrêté SEN/2026/02/04-483 de mise en demeure de la Préfecture de la Gironde sur le système d'assainissement de Créon pour la mise en conformité de la station de traitement des eaux usées de Créon avant le 31/12/2027 ;

Vu l'avis d'appel public à candidature paru en procédure adaptée publié le 6 mars 2026 pour remise des offres le 10 avril 2026 à 12h00 ;

Vu l'analyse des 2 offres reçues ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 juin 2026 à 9h00, a étudié l'ensemble des dossiers transmis en tenant compte notamment des capacités techniques, financières et professionnelles et du prix.

A l'analyse, le classement par critère pour l'ensemble des propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		SAUR	SOC
VALEUR TECHNIQUE	Sous-critère 1 : Qualité des matériaux, des équipements, des procédés proposés et garanties apportées /20	19	10
	Sous-critère 2 : Mode opératoire spécifique à la réalisation de l'opération et prise en compte des contraintes locales et environnementales (développement durable, gestion des déchets, maintien de la propreté sur le chantier) /20	20	12
	Sous-critère 3 : Organisation du chantier, moyens humains et matériels affectés à l'opération / Expérience de l'équipe affectée pour des opérations de nature similaire / Service après-vente / Prise en compte des contraintes de l'opération – Cohérence et décomposition d'un planning, phasage des opérations /25	23,5	20
	TOTAL SUR 65	62,5	42
PRIX	TOTAL SUR 35	29,7	35,0
TOTAL GENERAL SUR 100		92,2	77,0
CLASSEMENT		1	2

La proposition de la CAO est de retenir l'offre de Saur.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise pour réaliser les travaux de renouvellement des modules membranaires de la station d'épuration de Créon ;

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

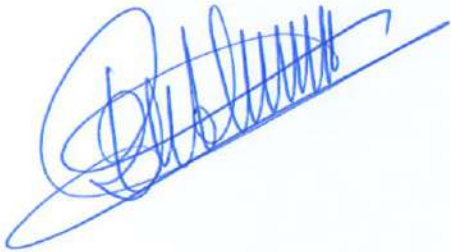
Le conseil syndical,

- **confie** à Saur la réalisation des travaux de renouvellement des modules membranaires de la station d'épuration de Créon ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI

Le Président,
Christian CHARTON



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 033-253302996-20260624-61_2026-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-62

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « C »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
3	2	2	2	2

VOTE
A l'unanimité
Pour : 2
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif, Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

62-2026

**LANCEMENT D'UNE ETUDE PROSPECTIVE POUR
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-62_2026-DE

S²LO

Le Président expose les éléments suivants :

En 2025, deux communes du territoire ont souhaité étudier le transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat.

Dans le cadre des réflexions liées à ce potentiel transfert, des éléments ont été demandés concernant l'évolution à venir des tarifs de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire. En effet, au regard des investissements et des travaux de modernisation programmés dans les années à venir, et selon les différents scénarios d'intégration de ces communes, le prix de l'assainissement devra évoluer pour prendre en compte les besoins de travaux.

Afin de disposer d'une vision claire, d'assurer l'équité entre les usagers et de garantir l'équilibre financier du service, il apparaît aujourd'hui indispensable de lancer une étude prospective pour la tarification de l'assainissement collectif.

Cette étude permettra de modéliser l'impact financier des différents scénarios d'intégration et de planifier la trajectoire tarifaire nécessaire au financement des futurs travaux.

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, une proposition financière a été obtenue pour la réalisation de cette prestation pour un montant s'élevant à 3 150 € HT.

Il est donc demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur le lancement de cette étude et d'autoriser le financement correspondant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement d'une étude prospective pour la tarification de l'assainissement collectif, visant à intégrer l'évolution des tarifs face aux besoins de travaux et aux scénarios d'intégration des communes demandeuses.
- **AUTORISE** le Président à engager cette étude pour un montant maximum de **3150 € HT** ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document, contrat, bon de commande ou convention nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2026.

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire

Gilles BERTOLINI



Le Président,

Christian CHARTON





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-63

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour la compétence « C »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
3	2	2	2	2

VOTE
A l'unanimité
Pour : 2
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,
Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

63-2026
DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET 2026 AC

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 033-253302996-20260624-63_2026-DE



Afin d'alimenter le budget de Fonctionnement-DECI pour le fonctionnement du syndicat, chaque année il est calculé pour chaque budget annexe, un montant de contribution selon une clé de répartition précise. Cette contribution était versée jusqu'à présent par un seul mandat global au compte 628711.

Or il est demandé à présent par la trésorerie, de répartir cette contribution selon les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

Il est donc nécessaire de modifier le budget en conséquence afin de payer la contribution à partir de ces 2 chapitres là.

	Fonctionnement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Charges à caractère général -011		
<u>D-62871</u>		77 082.78 €
Charges de personnel - 012		
<u>D- 6215</u>	77 082.78 €	

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 « eau et assainissement » applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial

Vu le vote du budget du 25/02/2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical,

Décide : - **d'adopter** la décision modificative n°1.

Fait à Bonnetan, le 24/06/2026

Le Secrétaire,
Gilles BERTOLINI

Le Président,
Christian CHARTON



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2026-64

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE ABCD

Séance du 29 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents pour les compétences « A,B,C,D »	Quorum	Présents	Qui ont pris part au vote	Représentation en nombre de voix
25	13	15	19	41

VOTE
A l'unanimité
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian CHARTON**.

Date de la convocation du conseil syndical : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

Etaient présents pour la Compétence « A » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « B » : Florence ALLAIS, Pierre BAYER, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Pascal COURTAZELLES, Alain DELFOUR, Etienne LHOMET, Julien MAURIN, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Alain DELFOUR pour Alain GUILLAUME ; Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Etaient présents pour la Compétence « C » : Christian RAYNAL, John-William MOINE,

Pouvoir : /

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés :

Absents : Pascal RAUZY

Etaient présents pour la Compétence « D » : Florence ALLAIS, Gilles BERTOLINI, Damien BUQUET, Christian CHARTON, Alain DELFOUR, John-William MOINE, Patrick PALACIN, Jean-Marie PELLEGRIN, Christian RAYNAL,

Pouvoir : Christian CHARTON pour Pascal COURTAZELLES ; Damien BUQUET pour Henri PUYAU-PUYALET ; Christian RAYNAL pour Frédéric COUSSO ;

Absent excusé :

Absents excusés et représentés ::

Absents : Pascal RAUZY, Christophe LEBLANC,

Participent à la réunion : Tiphaine LE GRODE, Adjoint Technique ; Cécile MAYET, Directrice du SIAEPA de Bonnetan, Alice POINOT, Adjoint Administratif , Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Gilles BERTOLINI

Monsieur Le Président donne lecture du rapport suivant :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Syndical la possibilité de déléguer au Président certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration syndicale, le Président invite les membres du Conseil à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré

DONNE délégation au Président, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° de procéder dans les limites fixées par le conseil syndical 150 000 € HT à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

4° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

5° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

6° d'intenter en première instance au nom du syndicat toute action en justice ou défendre le syndicat dans des actions intentées contre lui, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;

7° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil syndical 150 000 € HT ;

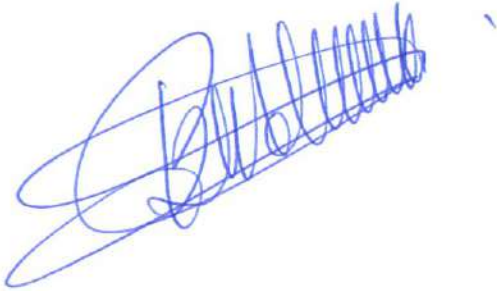
Les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, ces délégations seront exercées par les Vice-Présidents.

Fait à Bonnetan, le 29 avril 2026

Le Secrétaire de séance

Gilles BERTOLINI

A blue ink signature of Gilles BERTOLINI, featuring a large, stylized 'G' and 'B' followed by a series of vertical strokes.

Le Président,

Christian CHARTON

A blue ink signature of Christian CHARTON, consisting of a long, horizontal, sweeping stroke followed by a few vertical strokes.